



Le service du parc automobile du Bundestag : un pionnier en matière de mobilité durable

Décision

À l'occasion de la réattribution du service du parc automobile du Bundestag, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable intervient en faveur d'une réalisation cohérente des principes de la mobilité durable et estime que le Bundestag doit assumer un rôle de pionnier à ce propos.

Le conseil consultatif parlementaire exige que l'appel d'offres pour le service du parc automobile du Bundestag explore, de manière innovante et sans préjuger de l'issue de la procédure, toutes les options possibles. Il convient non seulement de prendre en considération la rentabilité, en évaluant notamment les coûts sur l'ensemble du cycle de vie, mais aussi de tenir compte des enjeux écologiques de protection du climat ainsi que des aspects sociaux de la protection de la santé et de la sécurité au travail.

Si le service du parc automobile doit à nouveau être confié à un prestataire extérieur, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable exige que la procédure d'adjudication comporte des exigences climatiques ambitieuses en phase avec les valeurs fixées actuellement par l'UE en matière de CO₂. Le règlement européen en vigueur prévoit une réduction des rejets de CO₂ des voitures particulières à 95 g au kilomètre d'ici 2020. Ce chiffre doit être défini au moins comme moyenne pour l'ensemble du parc automobile, afin de lancer un signal fort en faveur de la mobilité durable.

En outre, les véhicules à motorisation électrique devraient représenter au moins 20 % du parc automobile. Afin de garantir un choix adéquat de véhicules, il faut ajouter des véhicules de la « gamme moyenne » à ceux de la « gamme moyenne supérieure » utilisés actuellement. Les mêmes exigences devraient présider à l'achat de véhicules neufs par l'État fédéral, ce qui garantirait la disponibilité des techniques les plus efficaces.

Ces exigences sont une conséquence logique des décisions adoptées par le Bundestag allemand, qui invite par exemple le gouvernement fédéral à privilégier davantage les véhicules à faible niveau d'émissions lors des « appels d'offres lancés par les pouvoirs publics » (impression 17/3479, p. 6). On ne voit pas pourquoi cela ne s'appliquerait pas au Bundestag allemand lui-même.